

Droit des entreprises en difficultés

Par Ianakiraa, le 28/02/2023 à 20:32

Bonjour à toutes et à tous,

je suis en droit et je rencontre des difficultés quant à mon cas pratique de DED, serait-il possible d'avoir de l'aide ?

Voici l'énoncé du cas pratique : Monsieur Jean Balsec exerce au titre d'entrepreneur individuel une activité d'imprimeur. Il a été déclaré en redressement judiciaire le 18 novembre de l'année dernière. La procédure collective ne concerne que son patrimoine professionnel.

Il a conclu avec la société Fauctulease un contrat de crédit-bail. Deux loyers sont restés impayés, celui de janvier, exigible le 1er janvier, et celui de février, exigible le 1er février.

Il a également conclu avec la société Pretcoreach un contrat de prêt le 30 septembre de l'année dernière, remboursable en 60 échéances, destiné au financement d'une rotative.

Ces deux établissements de crédit se demandent si les créances qu'ils détiennent sur Monsieur Jean Balsec sont de même nature.

je bloque sur la question concernant la **société Fauctulease**, selon vous s'agit-il d'une **créance postérieure ou antérieure**, pour moi rien n'est indiqué je compte donc envisager les deux hypothèses, est-ce juste ? La réponse à cette question est importante car la suite du cas pratique en dépend. merci d'avance.

je rencontre beaucoup de difficultés dans cette matière.